

# Accueils de Loisirs Jeunesse

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR - annexe au dossier d'inscription

### ▶ AVIS DE LECTURE RESPONSABLE

En tant que responsable de votre enfant, et pour faciliter le travail de l'équipe encadrante, il est de votre responsabilité de prendre connaissance de l'ensemble de ce document et de le conserver pour l'année scolaire en cours.

### Article 1 - Posture et valeurs

Les objectifs de l'accueil de loisirs jeunes sont de :

- Proposer et favoriser un accès aux loisirs pour tous les jeunes de 11 à 14 ans
- Permettre aux jeunes de développer leur autonomie
- Accompagner les jeunes dans leur sociabilisation

L'ESCDD souhaite que les parents s'impliquent dans le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Des réunions et des temps d'échanges leur sont proposés.

### Article 2 - Conditions d'accueil

Sauf exception approuvée par nos services, les jeunes peuvent s'inscrire et participer aux activités de l'accueil de loisirs jeunes à partir du premier jour de leurs 11 ans et jusqu'à la veille de leurs 15 ans.

Un dossier d'inscription complet et validé par l'ESCDD est indispensable, sans cela nous ne pouvons garantir l'accès aux réservations des activités de l'accueil de loisirs jeunes.

### Article 3 - Adhésion et inscriptions

#### ADHÉSION

Une adhésion de 5 € par mineur est facturée une fois par an et est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

#### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à l'Accueil de l'ESCDD (1<sup>er</sup> étage) aux horaires d'ouverture. A chaque nouvelle saison, il vous faudra nous transmettre à nouveau un justificatif de vaccination et un dossier d'inscription dûment remplis. Vous vous engagez par ailleurs à nous signaler tout changement de coordonnées au cours de l'année.

Les tarifs des activités dépendent de vos revenus (barème à 11 tranches). Vous devez dès lors nous fournir - au moment de la première inscription de la saison - un justificatif de ressources (attestation Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'impôts de l'ensemble des membres du foyer). Si vos revenus évoluent pendant l'année, merci de nous le signaler avant toute nouvelle inscription afin que les changements soient bien pris en compte.

### Article 4 - Réservations et annulations

Les réservations à la journée sont obligatoires : pour les journées vacances et pour les soirées. La réservation à la demi-journée n'est pas possible. La réservation n'est pas obligatoire pour les mercredis hors vacances.

**Le règlement se fait à la réservation.**

Une annulation de réservation ou une demande de mise en liste attente doit se faire obligatoirement par mail ([contact@escddd.fr](mailto:contact@escddd.fr) et [alej@escddd.fr](mailto:alej@escddd.fr) en copie), ou sur place auprès de l'Accueil.

Frais d'annulation :

- 25% de retenue pour une annulation à plus de 14 jours
- 50% de retenue pour une annulation entre 7 et 13 jours
- 100% de retenue pour une annulation à moins de 7 jours

Le trop-perçu fera l'objet d'un avoir ou pourra être remboursé sur demande (fournir RIB).

Dans tous les cas, nous vous remercions de signaler l'absence de votre enfant dès que possible, afin que

nous puissions **proposer une place à une autre famille** en liste d'attente.

Les **aides VACAF** vous seront attribuées pour chaque journée complète où l'enfant a été présent (vacances scolaires uniquement). Cette aide est déduite du prix de journée lors de la réservation, mais en cas d'annulation payante ou gratuite de vos réservations, celle-ci sera calculée sur le prix de journée sans aide et un complément vous sera refacturé.

Une facturation de régulation sera faite au début du mois ou en fin de période afin de prendre en compte les éventuelles modifications de réservation (réintégration liste d'attente, annulations, etc.).

## Article 5 – Fonctionnement

	Journée vacances	Mercredis	Soirée (vacances)	Soirée (hors-vacances)
Arrivée	9h30 → 10h	A partir de 12h	14h	18h
Départ	à 17h	Jusque 17h	21h	22h

Les mineurs qui sont accompagnés doivent l'être **jusque dans les locaux** de l'accueil de loisirs (sauf indication contraire) et confiés à l'animateur.ice accueillant.e. La responsabilité de l'association s'arrête au départ de l'enfant de nos locaux.

Les conditions d'arrivée et de départ d'un mineur non accompagné doivent être convenues entre ses responsables légaux et la responsable de l'accueil de loisirs jeunes.

Les jours de sortie, il faut prévoir : un **pique-nique + une bouteille d'eau**. Nous fournissons le goûter tous les jours.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol des effets personnels des jeunes (téléphone, consoles, bijoux, vêtements, argent de poche...).

## Article 6 - Autorisations / Informations

En communiquant mon numéro d'allocataire, j'autorise le personnel habilité par la CAF à consulter certaines informations de mon dossier d'allocations familiales (adresse, composition familiale, quotient familial).

En communiquant mon adresse mail, je consens à être contacté par l'ESCDD pour les besoins liés à l'inscription (envoi factures, infos parents, etc.)

## Article 7 - Barème tarifaire

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Quotient	0 250	251 375	376 500	501 625	626 750	751 875	876 1000	1001 1250	1251 1500	1501 2000	2001 9999
Journée	7,5	8,3	9,2	10,2	11,4	12,8	14,4	16,3	18,5	21,1	24,2

## Article 8 - Calendrier ouverture réservations 2024-25

Calendrier en cours de préparation.

Se renseigner auprès de l'Accueil et de l'Accueil de Loisirs Jeunes : [accueil@escdd.fr](mailto:accueil@escdd.fr) / [alej@escdd.fr](mailto:alej@escdd.fr)